



## Changer de nom de famille.

Par **jenny30**, le 11/09/2011 à 14:09

Bonjour,

Je m'appelle Jennifer P, j'ai 30 ans, je suis une enfant légitime mais je porte le nom de famille d'un homme qui ne m'a jamais élevée, jamais de pension alimentaire, jamais de carte de Noël... rien, je ne l'ai même jamais vu !

Je souhaiterais porter le nom de famille de mon père, celui qui m'a élevée, soignée, aimée depuis ma naissance. Quelles démarches dois-je faire pour porter son nom ?

Merci de votre reponse.

Par **mimi493**, le 11/09/2011 à 14:44

Qu'il vous adopte et demander spécifiquement au juge la substitution du nom de famille

Par **jenny30**, le 11/09/2011 à 15:02

je vs remercie enormement de votre reponse si rapide, et de votre conseil. mais à quel juge doit il faire cette demande? merci

Par **mimi493**, le **11/09/2011 à 15:37**

Allez au TGI et demandez pour faire une adoption simple d'un majeur  
Attention, le juge risque de refuser, alors vous aurez le nom de l'adoptant accolé à votre nom

Par **jenny30**, le **11/09/2011 à 15:42**

encore merci... je me suis un peu renseigné, ce qui m'intéresse est de ne plus porter le nom de famille de cet homme qui depuis c'est remarié à refait des enfants..... je voudrais uniquement porter le nom de mon père adoptif, est-ce possible? en vs remerciant

Par **mimi493**, le **11/09/2011 à 15:54**

En montant un bon dossier argumenté lors de l'adoption. Faites-le avec un avocat

#### **Article 363 du code civil**

[...]

*Le tribunal peut, toutefois, à la demande de l'adoptant, décider que l'adopté ne portera que le nom de l'adoptant.*

Sinon, la jurisprudence reconnaît déjà, que vouloir changer de nom parce qu'on n'aime pas son père n'est pas un motif légitime. Donc sauf l'adoption, je ne vois pas.

J'espère que votre mère l'a fait condamner pour abandon de famille quand il ne payait pas la pension car sinon, vous aurez beaucoup de mal à vous défendre quand on vous demandera une pension alimentaire pour lui.

Par **jenny30**, le **11/09/2011 à 16:21**

je vous en suis extrêmement reconnaissante pour votre aide et vos réponses! c'est pour moi un sujet très sensible qui a toujours entretenu une part sombre de ma vie. mais vs me faites également peur, car je ne pense pas que ma mère a fait une condamnation pour non-versement de P.A!! à l'époque ils ont fait cela à l'oral!! il ne voulait pas de moi alors mon père ma prise sous son aile en lui faisant promettre qu'il ne devait jamais entrer dans ma vie... je suis désolé de vs raconter mon histoire, mais j'ai trouvé une oreille attentive et experte à mon problème.... en toute sincérité, suis-je en mauvaise posture pour l'avenir? puis-je me servir de cet argument de future obligation de pension alimentaire envers mon géniteur?? pour appuyer ma demande d'adoption en gardant que le nom de l'adoptant?

Par **mimi493**, le **11/09/2011 à 17:41**

[citation]suis- je en mauvaise posture pour l'avenir? puis\_je me servir de cette argument de futur obligation de pension alimentaire envers mon geniteur?? [/citation] vous aurez le problème de la preuve. Vous aviserez à ce moment-là. Si ça se trouve il n'y aura jamais aucune demande et il faudra aussi qu'on vous retrouve :)

[citation]pour appuyer ma demande d'adoption en gardant que le nom de l'adoptant? [/citation] c'est pour ça que je vous dis de monter le dossier avec un avocat

Par **jenny30**, le **11/09/2011** à **17:50**

merci beaucoup, merci d'avoir pris le temp de me repondre.